



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 21887

Texte de la question

M. Claude Bartolone appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation du département de la Seine-Saint-Denis en matière d'information et d'orientation des jeunes. Durant son parcours scolaire, un jeune trouve auprès du centre d'information et d'orientation (CIO) et de ses personnels, les éléments nécessaires à une meilleure connaissance du système de formation, du contenu et des débouchés professionnels des filières. Or, trois CIO sont amenés à disparaître à la prochaine rentrée et seul un conseiller d'orientation-psychologue sur cinq partant à la retraite sera remplacé. Sur un département qui ne compte déjà qu'un conseiller pour 1 200 jeunes et qui souffre d'un taux plus important qu'ailleurs de chômage des jeunes, ces diminutions de postes et de moyens aggraveront la situation et feront peser une charge supplémentaire sur les enseignants qui participent aussi à cette éducation à l'orientation. C'est pourquoi, il lui demande de préciser s'il compte maintenir pour chaque jeune l'accès à une information de qualité sur les filières et débouchés professionnels, sans alourdir les responsabilités déjà importantes des enseignants.

Texte de la réponse

L'action du ministère de l'éducation nationale en matière d'information et d'orientation vise à favoriser la réussite scolaire et le devenir professionnel des jeunes. Cet objectif passe notamment par le renforcement de l'information sur les filières de formation, les métiers et leurs débouchés. Dans cette perspective, ce sont tous les membres de la communauté éducative qui sont mobilisés. Les enseignants, au premier rang desquels les professeurs principaux, voient dans ce cadre leur mission confirmée. Leur bonne connaissance des élèves leur permet d'aborder avec eux les problématiques liées à leur avenir. Pour autant, les conseillers d'orientation psychologues, dont la fonction est essentielle, conservent leurs missions de conseiller expert de l'orientation auprès des élèves et de leur famille et de conseiller technique auprès du chef d'établissement pour la mise en oeuvre de la politique d'orientation assurée par l'équipe éducative dans l'établissement scolaire tout au long de l'année. À partir de la rentrée prochaine se met en place dans les collèges volontaires un parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la classe de 5e pour inscrire l'orientation dans une continuité tout au long de la scolarité. Ce parcours sera généralisé à la rentrée 2009. La carte des CIO doit faire l'objet d'une réflexion permanente afin d'assurer l'adéquation avec les besoins de la population et de garantir la qualité d'accueil et de service des usagers. À ce jour, aucune fermeture de CIO en Seine-Saint-Denis n'est prévue.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21887

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3598

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7202